

# LA COLOMBE



Site web : <https://www.mairiedelacolombe.fr>



## Bulletin municipal 2022

31 janvier 2023 - Numéro 3

# SOMMAIRE

**Le mot de maire : 3**

## **VIE COMMUNALE**

- Nettoyons la nature :10
- Fleurissement du bourg : 10
- Le trail : 11
- Le vide greniers : 11
- La fête champêtre : 12
- La visite du père Noël : 12
- Le repas des anciens : 13
- La soupe à l'oignon : 13

## **NOUVEAUTE SUR LA COMMUNE**

- Parc enfant : 14
- Le PLUi (en cours): 15
- Arrivée de la fibre : 15
- La collecte des déchets : 16 et 17

**ORAGES DE LA PENTECOTE : 18**

**Renseignements utiles : 24**

## **INFORMATIONS MUNICIPALES**

- Budget 2022 : 4
- La vie de nos écoliers : 5
- Etat civil : 5
- Recensement 2023 : 6
- L'eau : 7
- L'assainissement : 7
- La restauration : 8
- Location de la salle de convivialité : 9

## **VIE ASSOCIATIVE**

- Villedieu Cinéma: 19
- A.F.N. : 19
- Club de l'amitié : 20
- Familles rurales : 21

**MIEUX VIVRE ENSEMBLE : 22**

## **LE DEVOIR DE MEMOIRE**

- Cérémonie du 11 novembre : 23

## **MAIRIE DE LA COLOMBE**

### **Adresse postale :**

Mairie de La Colombe  
Le bourg  
50800 La Colombe

### **Téléphone :**

02.3361.07.40

### **Adresse mail :**

mairiedelacolombe@gmail.com

### **Site Web :**

<https://www.mairiedelacolombe.fr>

### **La mairie est ouverte au public les :**

lundi de 14 à 18h00

jeudi de 14 à 19h00

Permanence du maire ou d'un adjoint le samedi  
de 11 à 12h00

### **En cas d'extrême urgence :**

Monsieur Yvan SOULARD : 06.81.13.64.51

Monsieur Alain VENIAT : 06.28.08.33.00

## ***Le mot de Madame le Maire***



Chers habitants de La Colombe,

Après une année particulièrement éprouvante à bien des égards que ce soit sur le plan local, national ou international, entamons cette année 2023 en osant espérer de nombreuses issues favorables et heureuses.

Enfin, nous avons pu nous réunir en janvier pour les traditionnels vœux, et ceci pour la première fois depuis le début de mon mandat. Merci à toutes et à tous pour ce moment convivial.

Les principaux changements de cette année sont la mise en place définitive de l'extension de tri des déchets ménagers. Vous en avez déjà pris l'habitude avec les nouveaux bacs jaunes ou les sacs et cela se passe bien. Nous avons des retours positifs par la simplification que cela procure. Il s'agit ici d'appliquer la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, qui contient des dispositions relatives au tri.

D'autre part, la mise en place du réseau fibre est en phase terminale sur une grande partie du territoire de La Colombe. Vos opérateurs ne manqueront pas de vous contacter à cet effet si vous souhaitez un raccordement.

Enfin, vous savez que le recensement de notre population est effectué cette année. Je remercie à ce titre, les coordonnateurs communaux Madame Martine Guéroult et Monsieur Alain Véniat ainsi que Madame Josette Rannou et Madame Denise Soul pour leur travail d'agent recenseur. Nous espérons une légère augmentation de la population (à confirmer avec les chiffres officiels que nous ne manquerons pas de vous donner sur notre site internet).

Avec mon équipe municipale et nos agents communaux, nous allons continuer en 2023 à vous servir au mieux. Mais ceci se fera en fonction de nos capacités financières limitées. En effet, nous ne pourrons, cette année encore, développer aucun projet conséquent et nous gérerons donc les affaires courantes ainsi que les urgences.

Je tiens aussi à remercier toutes les associations qui œuvrent dans notre commune et nous donnent l'occasion de maintenir un lien social, ô combien important.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture de notre bulletin municipal.

Isabelle Champbertauld

Pour prendre rendez-vous avec Madame le Maire ou l'un des adjoints adressez vous au bureau de mairie :

- par téléphone : 02.33.61.07.40
- par mail : mairiedelacolombe@gmail.com

Année : 2021

Département : 050 - MANCHE

Population : 642 h

Commune : COLOMBE (LA) ( 21500137100016 )

Groupement d'appartenance : CC VILLEDIEU INTERCOM

Poste comptable : 050008 SGC GRANVILLE

Type de Budget : BP seul

Strate : FPU : Communes de 500 à 1 999 habitants

Régime : FPU

Nomenclature comptable : M14

Situation de la strate : DEFINITIVE

Nombre de Communes traité(e)s pour le Département : 164 soit 100% de la catégorie démographique du département

Nombre de Communes traité(e)s pour la Région: 826 soit 100% de la catégorie démographique de la région

Nombre de Communes traitées pour la France Entière: 10238 soit 100% de la catégorie démographique de la France entière

Fiche n° 1 : Les ratios de niveau

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Total des produits de fonctionnement = A</b>	332 511	518	791	704	819
Produits de fonctionnement CAF	319 606	498	775	688	794
dont : Impôts locaux	116 422	181	275	262	320
Fiscalité reversée par les GFP	-12 828	-20	78	61	82
Autres impôts et taxes	15 581	24	-20	23	50
Dotation globale de fonctionnement	94 970	148	179	153	149
Autres dotations et participations	28 577	45	127	91	74
dont : FCTVA	1 573	2	4	2	2
Produits des services et du domaine	10 261	16	54	49	61
<b>Total des charges de fonctionnement = B</b>	283 987	442	571	574	665
Charges de fonctionnement CAF	254 887	397	543	548	630
dont : Charges de personnel (montant net)	63 349	99	246	243	284
Achat et charges externes (montants nets)	48 914	76	179	172	204
Charges financières	44 193	69	14	9	14
Subventions versées	1 898	3	13	18	23
Contingents	55 644	87	29	49	44
Résultat comptable = A - B = R	48 524	76	220	130	154
Capacité d'autofinancement brute = CAF	64 719	101	232	141	164
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Total des ressources d'investissement budgétaires=C</b>	51 455	80	349	295	398
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	22 145	34	128	90	127
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	66	52	65
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	0	2
Subventions reçues	0	0	62	62	92
FCTVA	310	0	39	31	40
Autres fonds globalisés d'investissement	0	0	10	13	15
dont : Taxe d'aménagement	0	0	10	13	15
Amortissements	16 095	25	13	11	12
Provisions	0	0	0	0	0
<b>Total des emplois d'investissement budgétaires=D</b>	89 887	140	358	301	398
dont : Dépenses d'équipement	17 490	27	273	224	299
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	61 082	95	77	59	73
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
<b>Besoin de financement résiduel = D - C</b>	38 432	60	9	7	1
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	-0	-0	-0
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	38 432	60	9	6	1
<b>Résultat d'ensemble</b>	10 093	16	210	124	153
<b>DETTE</b>					
Encours total de la dette au 31 décembre	1 016 695	1 584	588	432	584
dont encours des dettes bancaires et assimilées	1 010 965	1 575	584	421	569
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	1 010 965	1 575	584	421	568
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	105 276	164	91	68	86
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
<b>FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice</b>	142 666	222	894	630	518

Notre commune n'ayant pas d'écoles maternelles et d'écoles primaires, les jeunes écoliers résidant à La Colombe sont scolarisés en grande majorité, soit à Villedieu les Poêles, soit à Percy.

Ce qu'il faut savoir : une commune de résidence est tenue de participer aux frais de fonctionnements des élèves de primaires et de maternelles scolarisés dans une école publique, alors même que le maire n'a pas donné son accord si la commune de résidence ne dispose pas d'une école sur son territoire.

Ci-dessous, le tableau reprenant les montants de notre participation au profit des écoles de Villedieu et Percy.

FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2020-2021	DEMANDÉ POUR CHAQUE ELEVE		EFFECTIFS		VOTÉ 2022		TOTAL
	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	
Ecole Publique de Percy	1 130.00 €	496.00 €	4 élèves	13 élèves	4520.00 €	6448.00€	10 968.00 €
Ecole Sainte Marie de Percy	1 130.00 €	496.00 €	8 élèves	11 élèves	9040.00 €	5456.00 €	14 496.00 €
Ecole Notre Dame de Villedieu	913.49 €	565.49 €	7 élèves	5 élèves	6394.43 €	2 827.45 €	9 221.88 €
Ecoles Publiques de Villedieu	1 065.36 €	301.60 €	7 élèves	7 élèves	7457.52 €	2111.20 €	9 568.72 €
Ecole de Bourguenolles	640 €		1 élève	néant	640 €		640.00 €
Ecole de Montbray	903.78	539.56	2 élèves	néant	1807.56	0	1 807.56
<b>TOTAL :</b>							<b>46 702.16 €</b>

## Naissance (s) et reconnaissance (s) :

- 1 acte de reconnaissance
- 7 naissances hors commune



## Mariage (s) :

- 5 actes de mariage dans la commune



## Pacte civil de solidarité (Pacs)

- 5 Pacs signés



## Décès :

- 1 acte de décès dans la commune
- 4 décès hors commune

# Le recensement de la population 2023

( le recensement est obligatoire)

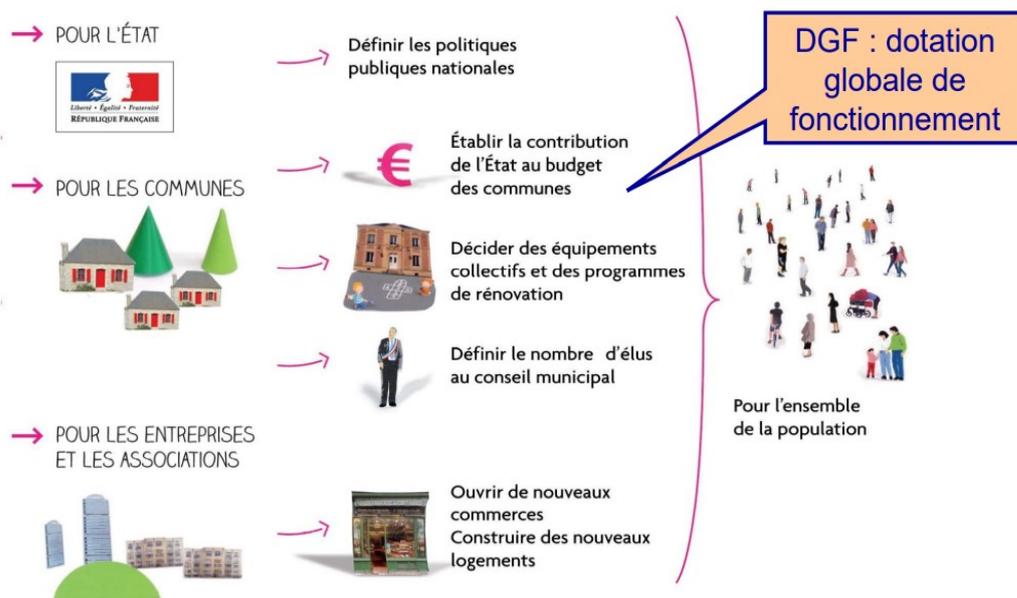
Le recensement a pour but de déterminer les populations légales de la France et de ses circonscriptions administratives.

Pour une commune de moins de 10 00 habitants le recensement a lieu tous les 5 ans.

Le recensement est important pour chaque commune car il permet de déterminer la DGF (dotation globale de fonctionnement) . Cette dotation est versée par l'Etat au budget des communes.

Le recensement s'étale sur plusieurs mois .

Pourquoi un recensement de la population ?  
Ci-contre quelques exemples .



## Le recensement est sous la responsabilité de l'État



Répartition des rôles



### L'Insee, l'organise et le contrôle

- protège les informations
- fixe la méthode du recensement
- liste les communes concernées par décret annuel
- publie les populations légales chaque année

### Les communes préparent et réalisent la collecte

- prévoit les moyens matériels et humains nécessaires
- mettent en œuvre la communication locale
- réalisent la collecte sur le terrain

La collecte pour réaliser le recensement de la commune est effectuée sous la responsabilité du maire qui désigne le ou les coordonnateurs communaux et le ou les agents recenseurs.

**En 2023, la collecte débute le 19 janvier 2023 et se termine le 18 février 2023.**

## Notre eau

La gestion d'eau potable confiée au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de la Coudraye qui regroupe les communes de : Beslon, La Colombe et Le Chefresne dessert un peu plus de 1500 habitants.

Le SIAEP a donc la responsabilité du fonctionnement des ouvrages (réseau de 97 km), de l'entretien, de la permanence du service, de l'ouverture et relevé des compteurs.



A gauche un ancien réducteur de pression en mauvais état a été changé par un nouveau réducteur (à droite).



Ci-contre, Didier le seul employé de la SIAEP, est chargé de l'entretien du réseau hydrographique. Il se charge également de l'ouverture, fermeture et relevé des compteurs.

Les contrôles périodiques de la qualité de l'eau confirme que l'eau est de bonne qualité.

## L'assainissement

Rappel : Sur le territoire de la commune de La Colombe, l'assainissement des eaux usées est individuel sauf pour une partie des habitations sises sur le bourg où il est collectif (lagunage). Pour ce dernier, deux contrôles par an sont effectués par le Service d'Assistance Technique à l'Épuration et au Suivi des Eaux (SATESE). Lors de ces visites, l'eau épurée, prélevée en sortie du dernier bassin des lagunes, était de bonne qualité physico-chimique.

Aussi, pour maintenir cette qualité assainissement et un plein rendement des voies d'acheminement de nos eaux usées vers les lagunes, il est rappelé qu'il ne faut pas jeter n'importe quoi dans la cuvette des WC.

### Les déchets qu'il ne faut surtout pas jeter dans les toilettes

- Les lingettes. ...
- Les cotons-tiges. ...
- Les tampons et protections périodiques. ...
- Les rouleaux de papier toilette. ...
- Les médicaments. ...
- Les lentilles de contact et les préservatifs. ...
- La peinture. ...
- Les huiles et les graisses alimentaires.



# La restauration sur La Colombe

Depuis septembre 2022, le restaurant de La Colombe a changé d'exploitant. Angélique et Stéphanie sont désormais les dirigeantes du restaurant.

Le restaurant de La Colombe vous propose son menu et ses plats à emporter :

Le plat du jour 8,50 €

Entrée + plat + dessert : 12 €

Menu complet sans boisson : 13,50 €

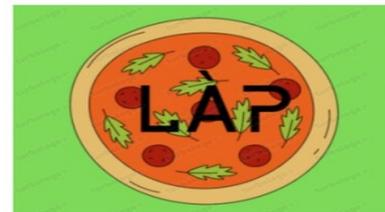
Menu complet avec 25 cl de vin ou de cidre : 15,50 €



L' Appel à pizza chaque jeudi à partir de 17 heures 30 sur le parking de la salle des fêtes à La Colombe .



*L'appel à pizza*



*06 89 22 67 76*

*A votre écoute et votre disposition*

*pour vos soirées pizzas*

Nouveau : le Kiosque à pizzas installé dans la zone artisanale de La Colombe

**OFFRE DÉCOUVERTE — PIZZAS À EMPORTER**

le kiosque à pizzas  
Une part de vrai.

**UN NUMÉRO À PARTS**  
**02 61 69 07 64**

**LA COLOMBE**  
VILLEDIEU-LES-POÊLES  
13 RUE DE LA HERVIERE

**MIDI 11H - 13H30**  
**SOIR 18H - 21H30**

OUVERT 7J/7 Y COMPRIS LES JOURS FÉRIÉS  
SAMEDI : FERMETURE À 22H  
DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS : 18H - 21H30 | FERMÉ LE MIDI

**1 PIZZA OFFERTE**  
EN REJOIGNANT LES EXTRAS SUR LE KIOSQUE À PIZZAS.COM

le kiosque à pizzas  
PIZZAS ARTISANALES



# Location de la salle de convivialité



## Prix de la location

Désignation	Tarifs
Location petite salle (commune)	140 € dont 80 € d'arrhes
Location grande salle (commune)	190 € dont 80 € d'arrhes
Location petite salle (hors commune)	160 € dont 80 € d'arrhes
Location grande salle (hors commune)	220 € dont 80 € d'arrhes
Réunion/vin d'honneur petite salle	40 €
Réunion/vin d'honneur grande salle	60 €
Location pour prestation du restaurant	60 €
Electricité (selon consommation réelle)	0.18 € / kWh
Gaz (selon consommation réelle)	0.20 € / kWh
Le couvert complet	0.50 €
Pénalités nettoyage	Taux horaire : 30 €/h - Minimum de facturation : 90 €

## Prix de remplacement de la vaisselle

En cas de perte ou de casse, la vaisselle sera facturée selon les conditions ci-dessous :



Désignation	Prix à l'unité
Assiette	3 €
Verre/tasse	1.5 €
Couvert	0.50 €
Saladier	13 €
Autre matériel	En fonction du coût de rachat



**Pour obtenir des renseignements complémentaires sur la location et l'usage de la salle de convivialité, vous pouvez contacter :**

**Madame Martine Guérout**  
adjointe au maire

Tél : 06 01 34 00 73.

## Des bénévoles au service de la nature



### La Chasse près de la nature

Le dimanche 23 mars 2022, Monsieur Jean-Philippe Duclos, président de la société de chasse regroupant les communes de La Colombe, Le Chefresne et Margueray en partenariat avec la fédération des chasseurs de la Manche a organisé une matinée nature propre sur le territoire de la commune de La Colombe.

Au cours de cette opération, ont été collecté 800 kg de déchets.



## Fleurissement de la commune



Depuis le début de son mandat, Yvan , notre 1er adjoint s'est donné comme mission d'embellir notre commune. Outre, l'entretien de notre parc, il a réalisé les différents parterres de fleurs aux abords de la mairie.



### Le 10 avril 2022, le Trail 2022.

Au départ, 50 coureurs et 50 marcheurs ont participé aux épreuves course à pied et marche. Les stands restauration (grillades, frites et crêpes) et buvette ont connu un vif succès.



### Le vide-greniers



*Le 22 mai 2022 à La Colombe, vif succès du vide-greniers organisé par le comité des fêtes de cette même localité.*



Une cinquantaine de déballeurs étaient au rendez-vous soit 400 mètres linéaires de stands.

*Les visiteurs nombreux ont pu rechercher l'objet rare et ont pu apprécier les stands de restauration (tripes, grillades, frites, crêpes) sans oublier la barnum servant boissons fraîches et cafés.*



## Fête communale à La Colombe



Le dimanche 31 juillet 2022, la fête communale de La Colombe a réuni habitants de la commune et amis des villages environnants.

Cette journée a débuté par un temps de prière à l'église Notre Dame suivi par la distribution de pains bénis et le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

Plus de 300 personnes se sont réunies pour partager l'excellent repas champêtre organisé par le comité des fêtes.

Différentes animations ont été proposées au cours de l'après-midi : danse Country, jeux de bois divers et exposition de voitures anciennes.



Temps de prière



Danse country



La pose déjeuner

## Le père Noël à La Colombe



Arrivée du Père Noël

Le 17 décembre 2022 à 15 heures, malgré un froid redoutable, les rennes se reposant, le Père Noël est arrivé à La Colombe dans sa magnifique voiture rouge. Avec lui, une hotte chargée de présents.. Il a reçu un accueil chaleureux de la part des 62 enfants de la commune. Après quelques échanges avec les petits, le vieil homme a distribué un cadeau et un père Noël en chocolat à chaque enfant.

Après cette distribution, les enfants et leurs parents ont été invités à partager un goûter offert par le comité des fêtes, organisateur de la venue du Père Noël.



Le goûter



Le père Noël parle aux enfants

Le repas des anciens s'est tenu le 19 novembre 2022 à La Colombe. C'est l'occasion pour nos aînés de 70 ans et plus de passer une agréable journée autour d'une bonne table. Ce repas à la charge de la commune a réuni 68 convives.

Chaque année ce rendez-vous traditionnel permet aux uns et aux autres de se réunir dans une ambiance festive, conviviale et sympathique. L'ambition de ce repas est bien d'honorer les anciens et de renouer les liens avec eux souligne Madame le Maire. A ses côtés, quelques membres du conseil municipal étaient présents pour les entourer et s'assurer que chacun d'eux passe un bon moment.

Au menu, cassolette de poisson aux petits légumes, cuisse de canard avec sa garniture, assiette de camembert avec salade, bavaroise aux fruits rouges et quelques bons vins à consommer avec modération.

(Traiteur Restaurant de La Colombe)



Notre doyenne  
Mme Simone Brasy  
Née le 4 octobre 1923  
À La Colombe



### Une idée : une recette Normande , la Soupe à l'oignon



500 G d'oignons du jardin  
Une bonne noix de beurre  
2 litres d'eau  
1 ou 2 cuillères à soupe de crème fraîche épaisse  
Pain à soupe (biscuit normand)  
Fromage râpé (facultatif)  
Sel, poivre

Pelez et coupez les oignons en rondelles fines. Faites les cuire à feu doux, sans les faire dorer dans un faitout avec la noix de beurre jusqu'à obtenir des oignons bien fondants. Mouillez avec l'eau bien chaude et ajoutez du sel.

Poivrez et ajoutez la crème fraîche

Taillez du pain à soupe dans des guichons et versez la soupe bouillante dessus. Vous pouvez déposer un peu de fromage râpé.

Servez quand le pain à soupe est bien trempé et a donné sa belle couleur au bouillon.



# Le jardin d'enfants

Au début du mois de juillet 2022, montage et implantation  
du jardin d'enfants dans notre commune

Les jeux réservés aux jeunes enfants se composent d'une maisonnette (avec portique et toboggan),  
d'une balançoire nid d'oiseaux, d'un zèbre et d'une girafe à bascule. A proximité, deux bancs et une  
table sont à la disposition des accompagnateurs d'enfants.

Remerciement à Jacques, Bernard et Philippe qui ont participé au montage et à la mise en place des  
jeux avec les élus de la commune et l'employé communal.



## Le PLUi, un projet de territoire partagé

Pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources et de pénurie de logements, le niveau communal n'est, aujourd'hui, plus systématiquement le plus approprié. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement National pour l'Environnement (ENE) du 12 juillet 2010.

### Pourquoi faire un PLUi ?

Le **PLUi** permettra de mettre en musique l'avenir que nous souhaitons pour notre territoire. Il permettra de planifier l'aménagement des infrastructures à l'échelle de vie des habitants en définissant des zones résidentielles, commerciales, économiques sur les territoires.



**Villedieu Intercom** s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunale début 2019, élaboration de ce plan est toujours en cours.

**Pour mémoire :** Villedieu Intercom est un territoire dont le périmètre est issu de la fusion des communautés de communes du canton de Percy, du canton de Saint Pois et des communes de Sainte-Cécile et du Tanu ( Etablissement public de coopération intercommunale créé le 1er janvier 2014).

## La fibre à La Colombe en cours d'installation raccordement susceptible d'être possible dès 2023.

Vous avez certainement déjà entendu cette information : une connexion internet avec une box fibre optique est la promesse d'atteindre le meilleur débit possible. Cette technologie fonctionne de la manière suivante : les données sont transmises par un signal lumineux via la fibre à la vitesse de la lumière, permettant de profiter d'un débit bien supérieur à celui qui est offert par le cuivre téléphonique. Résultat : passer en fibre optique permet de télécharger vos fichiers plus rapidement qu'avec l'ADSL. C'est aussi pour vous une navigation web plus fluide : une page internet se télécharge quasiment instantanément.

### Est-ce que la fibre remplace le câble téléphone ?

La fibre n'a pas besoin de câble de téléphone pour circuler. Il s'agit d'un fil de verre très fin, plus fin qu'un cheveu, dans lequel des milliers d'informations transitent en une fraction de seconde. Pour obtenir votre raccordement, il vous suffit de votre adresse postale et le tour est joué.



Pour la mise en place de la nouvelle collecte des déchets, chaque famille de La Colombe a reçu un bac jaune (ou sacs jaunes pour certains) pour le ramassage des emballages recyclables et papiers. La distribution des containers a eu lieu le 1er et 8 octobre 2022 au dépôts communal.

Contenance des bacs jaunes selon la composition de la famille :

- un bac de 240 litres pour une à deux personnes,
- un bac de 360 litres pour trois à quatre personnes,
- deux bacs de 240 litres pour 5 personnes et plus.



## Calendrier de la collecte des déchets ménagers 2023

### La Colombe

Secteur 1 : toute la commune sauf secteur 2 et secteur 3.  
Secteur 2 : La Hervière, Les Buots, chemin Montais.  
Secteur 3 : les Aluns (rue de la Chapelle).

#### Jour de collecte des ordures ménagères

Secteur 1 : le mercredi semaine impaire.  
Secteur 2 : le lundi semaine paire.  
Secteur 3 : le jeudi semaine paire.

#### Jour de collecte des emballages recyclables et papiers

Secteur 1 : le lundi semaine paire.  
Secteur 2 : le lundi semaine impaire.  
Secteur 3 : le jeudi semaine paire.

### Rappel

#### Ordures ménagères résiduelles :

- en sacs marrons

#### Emballage recyclables et papiers :

- en sacs ou bacs jaunes.

#### Le verre :

- pas de changement, je le dépose dans le container d'apport volontaire de ma commune.

## Autres solutions pour la gestion des déchets:

- la déchèterie
- le compostage

**NOUVEAU**  
À partir de 2023, **PASS DÉCHÈTERIE** OBLIGATOIRE !

DEMANDEZ DÈS MAINTENANT VOTRE

**PASS DÉCHÈTERIE**

[www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr)

**+** de conseil  
**+** de fluidité  
**+** de valorisation des déchets

**POINT FORT ENVIRONNEMENT** **VILLEDIEU INTERCOM** **Baie de Colentin** **Saint-Lô AGGLO**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, un **PASS DÉCHÈTERIE** sera demandé à tous les usagers se présentant dans les déchèteries du Point Fort Environnement.

**Ce Pass Déchèterie donnera accès à 18 passages par foyer et par année civile\* et sera utilisable dans toutes les déchèteries\*\* du Point Fort Environnement.**

\*Pour les professionnels et les collectivités, modalités spécifiques sur [pointfortenvironnement.fr](http://pointfortenvironnement.fr).  
\*\* Carant-en-Meris, Condé-sur-Vire, Le Désert, Marigny-le-Lazou, Percy-en-Normandie, Pont-Hébert, Saint-Clair-sur-Elle, Saint-Lô, St-Martin-de-Bonfosse, Tesny-Bocage et Villedieu-les-Poissés.

**POURQUOI ?**

- Réserver l'accès aux seuls habitants du territoire couvert par le Point Fort Environnement
- Améliorer la circulation et la sécurité
- Renforcer le conseil et la valorisation des déchets
- Réduire l'impact financier et environnemental de nos déchets

**COMMENT OBTENIR MON PASS DÉCHÈTERIE ?**

**LE PASS EST DÉMATÉRIALISÉ :**

- 1 Créez votre compte usager sur [www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr) en joignant un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau etc.).
- 2 Recevez un mail de validation sous 5 jours, contenant votre QR code à présenter sur votre téléphone ou sur papier à chaque passage en déchèterie.

**Les + du pass dématérialisé**

- ▶ Compte usager sécurisé et accessible à tous les membres du foyer
- ▶ Ni oublié, ni perdu
- ▶ Suivi du nombre de passages en temps réel
- ▶ QR code imprimable

**UNIQUEMENT SI VOUS NE POSSÉDEZ PAS D'ACCÈS À INTERNET,** vous pouvez obtenir votre pass déchèterie sous forme de carte\* en envoyant ce coupon par courrier au « Point Fort Environnement – Pass Déchèterie – Hôtel Bled – 50620 Cavigny » :

▶ Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, etc.)

NOM : \_\_\_\_\_ PRÉNOM : \_\_\_\_\_  
 ADRESSE : \_\_\_\_\_  
 CP ET COMMUNE : \_\_\_\_\_  
 TÉL : \_\_\_\_\_ MAIL : \_\_\_\_\_

Pensez à anticiper votre demande de carte (délai de traitement et envoi de la carte par courrier).  
\*Une seule carte par foyer, toute carte perdue sera facturée 10€.

Plus de renseignements sur [www.pointfortenvironnement.fr](http://www.pointfortenvironnement.fr) **POINT FORT ENVIRONNEMENT**

## Qu'est-ce que le compost ?

Le mot compost vient du latin « mis ensemble ». De tout temps, les gens entreposent des déchets dans un lieu pour une lente décomposition : c'est faire du compost à froid, à l'exemple de la nature.

## Quelle est la durée du compostage ?

La phase active peut durer de 1 à 4 mois si l'andain est retourné fréquemment, de 4 à 8 mois si les retournements sont moins fréquents, et de 6 à 24 dans le cas d'un compostage passif sans retournement ni aération active.

## Déchets à composter :

- Epluchure de fruits et légumes, marc de café, sachets de thé, pain, restes alimentaires cuits, coquilles d'œufs broyées, feuilles, tonte fraîche d'herbe, plantes...

- Feuilles mortes, tailles de haies, petites branches broyées, herbes sèches, coquilles de noix, papiers, carton ...

- Viande, poisson, fromage, ... (en petite quantité).



## A ne pas mettre dans le composteur :

- Charbon de barbecue,
- Charbon de bois,
- Couches jetables,
- Fer, métaux,
- Feuilles vernissées (lierre, laurier, ...)
- Gros bois,
- Liserons et plantes rampantes.

Après les violents orages qui ont touché une bonne partie de la France pendant le week-end de la Pentecôte, La Colombe a subi quelques dommages au cours de la nuit du 3 au 4 juin 2022. Dommages insignifiants par rapport à d'autres régions durement touchées.

A La Colombe, quelques coulées de boues, de graviers et de branchages ont été constatées dont la plus importante se situe rue du Hamel Baisnée (fossé d'écoulement d'eau pluviale complètement obstrué).

Dès le samedi matin, des membres du conseil municipal ont procédé au nettoyage de quelques rues de la commune



Le fossé sis rue du Hamel Baisnée a été comblé suite aux écoulements de boue (voir ci-contre).



Vie  
Associative

## Les associations présentes sur notre commune



Le samedi 3 décembre 2022, l'association Villedieu-Cinéma a fêté ses 30 ans d'existence en présence des représentants de Villedieu Intercom et des représentants de ses 27 communes.

A cette occasion, le président de l'association, Monsieur Bruno CORNIERE et les membres du Conseil d'administration ont ouvert les portes du cinéma au public et ont proposé gratuitement deux séances en avant-première les films :

- **Tempête** tourné en partie dans le sud du département de la Manche
- **Ernest et Célestine**, héros bien connus des enfants.



Quelques membres de l'association

L'association Villedieu-Cinéma est composée de 45 bénévoles ( projectionniste, accueil du public, etc.. ) et d'un salarié. C'est bien grâce à ses personnes que nous disposons d'un cinéma.

## Réunion annuelle des A.F.N. à La Colombe



A La Colombe, le 15 novembre 2022 s'est tenue la réunion annuelle de l'Union Nationale des Anciens Combattants d'Indochine, des T.O.E et d'Afrique du Nord (U.N.A.C.I.T.A.). Cette réunion, présidée par Monsieur Daniel Mesnil, a regroupé les anciens combattants du canton de Percy et les maires des communes de Montabot, Villebaudon et La Colombe.

A l'occasion de cette réunion, le Diplôme de Médaille d'Honneur de l'U.N.A.C.I.T.A. a été décerné à cinq membres de l'association dont un habitant de la commune, Monsieur Jean-Pierre Soul.



Le Club de l' Amitié est une association à but non lucratif créé et déclaré en préfecture le 14 décembre 1987 (récépissé de déclaration n° 275).

L'association a pour objectif de rassembler les adhérents dans une ambiance de détente et d'amitié. De créer ou retrouver des liens d'amitié afin de se sortir d'une éventuelle solitude.

L'association se réunit deux fois par mois où les adhérents participent à des jeux de sociétés, principalement la belote. Sont également proposées d'autres activités (repas, voyages).

La présidence a été confiée à Monsieur Alain BOUILLON que vous pouvez joindre :

- par téléphone : 06 06 89 62 17
- par mail : bouillon.77@gmail.com



## Alice nous a quitté

Alice Guillard habitante de La Colombe depuis 2007 est née en Bretagne et revenue en Normandie après une vie de travail à Paris.

Elle était bien connue surtout des anciens de notre commune puisqu'elle a assuré la présidence du « club de l'Amitié » à la suite d'André Thomas.

Ses compétences et son autorité lui ont permis d'assumer cette responsabilité. Elle était très soucieuse quant à la participation de chacun des membres. Elle n'hésitait pas à se déplacer au domicile de ceux qui manquaient. Elle cherchait des idées originales et adaptées pour organiser avec les membres du bureau les activités : sorties, repas, réunions .....sans oublier les anniversaires de chacun en prévoyant : un bouquet, une fleur et un « bravo » Le calendrier des rendez-vous et des événements était communiqué par un courrier nominatif.

Elle a su favoriser le maintien des liens amicaux entre tous ; nous l'en remercions.

Elle nous a quitté ce mois de novembre à l'âge de 81 ans après des semaines où elle s'est battue contre la maladie. Nous adressons à Georgette, sa sœur et aux membres de sa famille, nos sincères condoléances et le témoignage de notre sympathie.

Nous gardons le souvenir d'une personne qui n'a pas minimisé sa peine et voulons que cette association continue.

Les adhérents du club



## Cuisine

Un atelier de cuisine organisé par Famille Rurales a eu lieu le mercredi 14 décembre 2022. Le thème : préparation et présentation de toasts pour les fêtes de Noël. Cette séance organisée par Madame Thérèse Bazin et animée par Madame Isabelle LAINE a réuni une douzaine de personnes. Au cours de cette matinée, des Minis Saint Honoré salés, des pana cottas, des mini bouchons et clémentines farcies aux crevettes ont été réalisés par les participantes.



Panna cotta salée



Mini-bouchons au thon



Clémentine farcie aux crevettes

## Atelier art floral

La section art floral de l'association Familles Rurales se rassemble chaque premier ou deuxième mardi de chaque mois pour élaborer des présentations florales. Environ 10 à 15 personnes à chaque réunion.





**Familles rurales** | ASSOCIATION DE LA COLOMBE  
Vivre mieux!

Venez nous rejoindre aux différentes activités  
Salle des fêtes de La Colombe  
Pour tous renseignements Tph : 02 33 51 26 08

<p><b>Art Floral</b></p> <p>Mardi 20 septembre 2022 13h30 – 15h30 ou 20h30 – 22h30 Adhésion annuelle + 4 € la séance</p>	<p><b>Cours de Couture</b></p> <p>Mardi 25 Octobre 2022 A partir de 13h30 15 € la séance</p>
<p><b>Cours de Gym</b></p> <p>Jeudi 15 Septembre 2022 20h30 – 21h30 80 € pour l'année (Carte d'adhésion comprise)</p>	<p><b>Cours de Danse</b></p> <p>Mardi 6 Septembre 2022 20 h – 21 h 30 Adhésion annuelle + 30 € pour l'année</p>
<p><b>Atelier Féminin</b></p> <p>Mardi 18 octobre 2022 13h30 – 15h30 Adhésion annuelle + 3 € la séance</p>	

**Prix de l'adhésion pour l'année 2022 – 2023 : 29 €**  
Nota : Une adhésion permet de participer à plusieurs activités  
Possibilité chèque –cadeau

## Piégeages des ragondins

Pourquoi le ragondin et le rat musqué sont-ils nuisibles ?

Ils déstabilisent l'écosystème aquatique par sa surconsommation de plantes aquatiques et par sa destruction des nids d'oiseaux aquatiques. En outre, ces animaux peuvent être porteur de maladies comme la leptospirose ou la douve du foie.



Le ragondin

La lutte collective contre les ragondins et les rats musqués est autorisée dans le département de la Manche dans les zones où ils sont classés nuisibles, soit dans et à moins de 50 m des fleuves, rivières, canaux, lacs, étangs, plans d'eau, marais, dunes littorales, digues, polders, ouvrages hydrauliques, réserves d'eau naturelles ou artificielles.



Ragondin pris dans un piège

A La Colombe, le piégeage s'effectue principalement autour du plan d'eau et aux lagunes d'épuration.

Nombre de ragondins piégés : 79 en 2021, 17 en 2022.

## Réglementation portant sur le brûlage des végétaux

L'Arrêté préfectoral permanent du 8 février 2005 qui évoque les interdictions concernant le brûlage des végétaux ne semble pas avoir été observé au cours de l'année par quelques particuliers résidents sur notre commune. Aussi, il est demandé à chacun de respecter cet Arrêté que vous pouvez consulter sur le site de la commune.

Lien ci-dessous: <https://www.mairiedelacolombe.fr/brulage-des-vegetaux/>

## Règlement relatif à la lutte contre les nuisances sonores

Tous travaux tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus,
- 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis,
- 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.



## Frelons asiatiques

Au cours de l'année 2022, sur le territoire de La Colombe 17 nids de frelons asiatiques ont été signalés à Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON). Ces signalements ont permis de détruire ces 17 nids.

### **Conduite à tenir lors de la découverte d'un nid de frelons asiatiques**

Prévenir la mairie qui se chargera d'accomplir les formalités auprès de la FDGDON pour la destruction du nid.



## Arrachage des haies bocagères (\*)

Plusieurs chantiers d'arrachage de haies ont été constatés sur le territoire de la MANCHE depuis le printemps 2020. Le linéaire détruit cumulé par an est de plusieurs dizaines de kilomètres. De nombreux riverains de ces travaux s'inquiètent des conséquences sur la biodiversité et sur la qualité et les ruissellements de l'eau. Des procédures judiciaires sont ainsi en cours suite au non-respect de la réglementation relative aux espèces protégées et à la protection de leurs habitats. En effet depuis 2007, la réglementation relative aux espèces protégées fixe des interdictions qui s'appliquent tant aux individus de ces espèces qu'à leurs habitats. La destruction des habitats des espèces protégées (aires de repos et sites de reproduction) est soumise à autorisation préfectorale voir ministérielle si ces habitats sont susceptibles d'être occupés et si leur destruction est de nature à nuire au bon accomplissement des cycles biologiques de la population de l'espèce concernée. Les altérations ou destructions d'habitats d'espèces protégées concernent des milieux rares comme des roselières mais également le bocage avec son réseau de haies, de mares, de vieux vergers et autres arbres remarquables qui constituent des réservoirs de biodiversité. Les travaux impactant les haies doivent respecter cette réglementation. Les talus, arbustes et arbres, qui constituent ces haies sont des zones de reproduction pour des oiseaux, des mammifères protégés (hérisson d'Europe, écureuil roux notamment) mais aussi pour des reptiles. Les amphibiens tels que grenouilles, crapauds, tritons utilisent aussi la haie (souches, galeries souterraines...) pour leur phase d'hivernation. Les arbres matures concentrent d'ailleurs souvent une grande diversité d'espèces comme par exemple des chauve-souris, des pics, des rapaces qui sont toutes intégralement protégées. La haie est donc utilisée à longueur d'année par ces différentes espèces. Ne pas respecter ces dispositions constitue un délit, puni d'une peine de trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 150 000€, en application de l'article L.415-3 du code de l'environnement. Des mesures de remise en état des lieux sont également prévues à la charge du mis en cause. Les inspecteurs de l'environnement peuvent constater ces infractions. Des dérogations à la protection stricte des espèces (article L. 411-2 du code de l'environnement) sont possibles dans un cadre défini, en application de la doctrine ERC : éviter, réduire et compenser. Pour plus d'information, vous pouvez contacter les services de la Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ainsi que l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

(\*) - Extrait d'un communiqué du tribunal judiciaire de Coutances de M. le substitut du Procureur de la République.

## Devoir de mémoire



Cérémonie du 11 novembre 2023

Dans le cadre de la journée nationale de la commémoration de la victoire et de la paix, le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice de 1918 et d'hommage à tous les morts pour la France, en la présence de la municipalité, des anciens de l'AFN, des présidents d'association et d'habitants de la commune, une cérémonie s'est déroulée le vendredi 11 novembre 2022 près du monument aux morts de la commune de La Colombe.

Au cours de cette cérémonie, Madame le Maire a lu le message adressé par Monsieur le Ministre des Armées et par Madame la secrétaire d'Etat chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

A l'issue de ce moment de recueillement, cafés et brioches ont été servis aux participants de cette cérémonie.

# Renseignements utiles

## **POLE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE VILLEDIEU INTERCOM**

Secrétariat : **02.33.61.00.80**

Ce secrétariat permet la mise en relation avec le Pôle Santé Libéral et Ambulatoire où interviennent :

- 8 médecins généralistes,
- 3 dentistes,
- 1 ophtalmologue,
- 1 cabinet de radiologie,
- 2 podologues-pédicures,
- 4 kinésithérapeutes,
- 1 dermatologue,
- 1 angiologue-phlébologue,
- 3 infirmières,
- 1 psychologue,
- 1 sage-femme
- Consultations gastroentérologie,
- Consultations maxillo-faciale.

## **Médecins généralistes à Percy**

22 bis, place Cardinal Grente  
50410 Percy en Normandie  
Tél : 02 33 51 16 69

Docteur Cédric Labeau

Docteur Laetitia Lescau

## **CLINIQUE VETERINAIRE**

Clinique Vétérinaire La Colombe  
Rue de la Hervière  
50800 La Colombe  
Tél : 02 33 61 01 76

-----  
Clinique Vétérinaire de la Crique  
7 rue de la Gollerie  
50410 Percy en Normandie  
Tél : 02 33 61 20 83

## **URGENCES**

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Il est bon de noter que la Brigade de Gendarmerie de TESSY BOCCAGE

Téléphone n° **02. 33.77.26.90**

est compétente sur le territoire de la Colombe.

## **SERVICES INTERCOM**

Services communs aux 27 communes de Villedieu Intercom, communauté dans laquelle nous sommes impliqués.

### Maison des services

02.33.90.17.90

### Médiathèques de :

Villedieu : 02.33.91.00.91

Percy : 02.33.69.20.49

### Office du tourisme

Villedieu : 02 33 61 05 69

### Centre de loisirs, maisons des

#### Jeunes, garderies

Villedieu : 02.33.61.05.79

Percy : 02.33.61.20.42

Saint Pois : 02.33.49.50.12

Directrice de publication : Isabelle Champbertauld

Rédaction et conception graphique : Alain Véniat,

Comité de rédaction : Yvan Soulard, Martine Guéroult, Marlène Desvages, Jocelyne Gosset, Christelle Thomasse.

Impression : imprimerie Renouvin - 50800 Villedieu les Poêles